

Lettre pastorale « sur la personne humaine » de Mgr Saliège, 23 août 1942

Mgr Saliège, un archevêque contre la déportation des juifs

[Gilles Legroux](#) Mar 1, 2019

Mes très chers Frères,

Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits, tiennent à la nature de l'homme. Ils viennent de Dieu. On peut les violer. Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer. Que des enfants, des femmes, des hommes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que les membres d'une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle.

Pourquoi le droit d'asile dans nos églises n'existe-t-il plus ?

Pourquoi sommes-nous des vaincus ?

Seigneur ayez pitié de nous.

Notre-Dame, priez pour la France.

Dans notre diocèse, des scènes d'épouvante ont eu lieu dans les camps de Noé et de Récébédou. Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos Frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier.

France, patrie bien aimée France qui porte dans la conscience de tous tes enfants la tradition du respect de la personne humaine. France chevaleresque et généreuse, je n'en doute pas, tu n'es pas responsable de ces horreurs.

Recevez mes chers Frères, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Jules-Géraud Saliège

Archevêque de Toulouse

23 août 1942

A lire dimanche prochain, sans commentaire.

Commentaires

Le document ci-dessus est le texte original de la lettre pastorale rédigée par Mgr Saliège, l'archevêque de Toulouse, destinée à être lue dans toutes les paroisses de son diocèse lors de la messe dominicale du 23 août 1942. De toutes les protestations émises par les autorités religieuses catholiques, protestantes et israelites sur le sort réservé aux juifs de France par les autorités de Vichy pendant l'Occupation, **“la force des paroles de l'archevêque de Toulouse (...) tranche avec le souci de mesure et de loyalisme de beaucoup d'autres (et contribue à briser) la complicité du silence” (3)** . **“ La lettre connaît un immense retentissement” (1)**, qui va bien au delà du diocèse de Toulouse, puisqu'elle est diffusée clandestinement ailleurs en France mais aussi dans maints pays étrangers.

Dans les lignes qui suivent, nous voudrions éclairer les circonstances historiques qui ont conduit à la rédaction et à la diffusion de cette lettre, afin de mieux cerner le sens de cet acte de résistance et tenter d'en évaluer la portée historique.

1. Monseigneur Saliège, Vichy et les juifs

En août 1942, au moment où il rédige sa lettre de protestation, Mgr Saliège est archevêque de Toulouse depuis 1928. C'est un homme âgé de 72 ans, atteint de surcroît d'une infirmité qui rend difficile son expression orale. Après la débâcle de juin 40, il se montre loyal au régime de Vichy et à son chef, conformément à la position de l'Eglise de France. Ses déclarations sont sans équivoque sur son soutien au régime de Vichy et sur son adhésion à l'esprit de la Révolution nationale. Ainsi, le 28 juin 40, il écrit : **“Nous demanderons à l'esprit de sacrifice de réparer les ruines accumulées par l'esprit de jouissance” (2)**, allusion limpide au discours du Maréchal Pétain du 20 juin 1940... En juillet 1941, il affirme dans la Semaine catholique de Toulouse: **“ le gouvernement légitime du pays est à Vichy, et non pas ailleurs”**. On trouverait des déclarations du même acabit chez de nombreux prélats français de cette époque.

Au sujet des juifs, Mgr Saliège fait preuve d'une grande constance dans son rejet de l'antisémitisme depuis 1933, date où commence à se poser la question de l'accueil de réfugiés juifs d'Allemagne. Le 12 avril 1933, il participe à une réunion publique organisée par la Ligue des Droits de l'Homme à Toulouse au côté du maire de la ville. Ses propos sur l'antisémitisme sont sans ambiguïté : **“ La Vierge, le Christ, les premiers disciples étaient de race juive. Comment voulez-vous que je ne me sente pas lié à Israël comme la branche au tronc qui l'a portée !»** Dans la Semaine catholique de Toulouse du 27 novembre 1938, il reprend à son compte une phrase du pape Pie XI prononcée quelques jours plus tôt: **«l'antisémitisme est inadmissible. Nous sommes spirituellement des sémites.»**

On comprend dès lors pourquoi, à partir de l'automne 1940, au moment où Vichy promulgue le statut des juifs et où une politique d'internement des juifs étrangers commence à être mise en œuvre par le préfet régional de Toulouse, la communauté juive

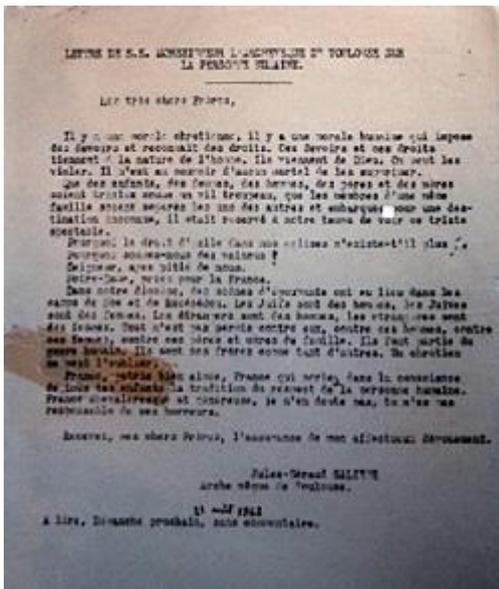
de Toulouse ait fait appel à l'évêque. Le rabbin René Kapel accompagné de représentants de la communauté juive locale est reçu le 15 novembre 1940 par Mgr Saliège. Celui-ci promet son aide. C'est le début de la collaboration et de l'engagement du diocèse avec les juifs persécutés.

2. Un évêque bien entouré...

Pour comprendre l'action de protection et de sauvetage des juifs menée par l'évêché de Toulouse, il est nécessaire d'évoquer l'entourage de l'archevêque. Celui-ci, on l'a dit, est un homme âgé et diminué par son infirmité, mais il est efficacement secondé par des hommes de confiance qui sont en quelque sorte les chevilles ouvrières de l'engagement en faveur des juifs. Eux-mêmes peuvent compter sur des personnes de confiance, sans lesquelles toute action aurait été vouée à l'échec. Parmi ses auxiliaires, citons l'archevêque auxiliaire de Toulouse, Louis de Courrèges, le recteur de l'institut catholique de Toulouse Bruno de Solages, ainsi que Thérèse Dauty, assistante sociale dans les camps d'internement.

A partir de 1941, l'action du diocèse de Toulouse en faveur des juifs prend plusieurs formes. L'institut catholique de Toulouse devient un lieu de refuge, notamment sa bibliothèque, pour étudiants juifs menacés: 21 accueillis en 1941, 28 en 42 (dont Vladimir Jankelevitch et Edgar Morin). Le couvent toulousain de Notre-dame de la Compassion ouvre ses portes et devient un lieu de refuge, ainsi qu'un lieu de fabrication de faux papiers, utilisé notamment par les Éclaireurs israélites de France, nombreux et très actifs dans la région. C'est au printemps 41 que sont ouverts aux environs de Toulouse les camps d'internement de Noé et du Récébédou. L'assistance aux internés est prise en main par Thérèse Dauty, professeure d'histoire- géo à Gaillac, révoquée de son poste pour « menées anti-nationales ». C'est elle l'assistante sociale de « l'Association catholique d'aide aux étrangers qui se trouvent dans les camps d'internement et de travail » et c'est par elle qu'une information de première main remonte vers l'évêché sur les conditions de vie dramatiques dans les camps. Parmi ces chrétiens engagés, plusieurs sont membres du mouvement de résistance « Combat », Mgr de Solages, Thérèse Dauty ou encore l'abbé de Naurois passé ensuite à Londres et qui deviendra l'aumônier des forces françaises libres lors du débarquement. Vus de Londres, le petit monde gravitant autour de l'évêché de Toulouse dut apparaître suffisamment hostile à Vichy pour que le général de Gaulle prenne l'initiative d'envoyer une lettre à Mgr Saliège, le 27 mai 42, lettre qui resta sans réponse...

3. La lettre de protestation du 23 août 42, un « cri du coeur » ?



La lettre apparaît comme un véritable cri du cœur d'un chrétien scandalisé par le traitement indigne réservé aux juifs étrangers pendant l'été 42, sur Paris en juillet avec la rafle du Vel' d'hiv' à laquelle l'auteur semble faire allusion au début de sa lettre; et surtout par les déportations organisées dans les camps du sud-ouest vers Drancy à partir du 6 août, auxquelles il est fait explicitement référence dans la lettre. Beaucoup de français, croyants ou non, témoins directs ou indirects de ces faits ignobles et lamentables, ont dû ressentir la même colère et le même écoeurément, exprimés ici avec des mots simples. Et ceci n'est sans doute pas pour rien dans l'écho rencontré par la lettre de Saliège. On sait que la lettre fut rédigée le 20 août 42, après que Thérèse Dauty, l'assistante sociale des camps, qui avait assisté aux départs des convois des 8 et 10 août du camp du Récébedou, eut remis à l'archevêque un rapport écrit et lui eut rapporté son témoignage de ce qui se passait aux portes de Toulouse. Mais, au delà de la spontanéité de la réaction, il faut replacer cette lettre dans le contexte plus général de l'attitude de l'Eglise de France (dont Mgr Saliège est un membre éminent) envers la collaboration de Vichy aux déportations de juifs de l'été 42.

La rafle du Vel' d'hiv' fut évoquée lors de l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) qui s'est tenue à Paris les 20 et 21 juillet 1942, réunion à laquelle Saliège n'assista pas. Le principe d'une protestation collective fut retenue et le cardinal Suhard de Paris fut chargé de rédiger une lettre de protestation remise au Maréchal Pétain le 22 juillet. C'était une réponse bien timide au regard de ce qui était en jeu... Le nonce apostolique fut informé le 29 juillet de la teneur de la lettre, mais **selon Sylvie Bernay, «l'avis du nonce est sévère, il estime que la lettre adressée au Maréchal est bien platonique. A ce stade des événements, il attend une attitude énergique».** (1. p.327)

L'archevêché de Toulouse entretenait des contacts avec celui de Lyon dirigé par Mgr Gerlier. Depuis novembre 1941, Lyon était devenue la capitale de la «Résistance spirituelle» chrétienne au nazisme et à l'antisémitisme, sous l'impulsion d'une personnalité exceptionnelle, le jésuite Pierre Chaillet. Celui-ci avait vécu en Europe centrale dans les

années 30; germanophone, il avait analysé avec une grande lucidité le caractère intrinsèquement anti-chrétien de l'idéologie nazie et avait pu voir sur place les ravages de l'antisémitisme. Q [Pierre chaillet, un jésuite en résistance](#) En novembre 1941, il créa à Lyon la revue clandestine, «les cahiers du Témoignage chrétien» (chrétien, car oecuménique). Dans leurs articles de grande valeur intellectuelle, les auteurs du Témoignage chrétien cherchaient à réveiller les consciences chrétiennes endormies par les discours lénifiants du Maréchal Pétain et à encourager les croyants à résister, afin que « la France ne perde pas son âme ». (titre du premier cahier : *France, prends garde de perdre ton âme*). L'initiative des jésuites de Lyon peut être également interprétée comme une critique implicite adressée à une hiérarchie catholique jugée trop complaisante à l'égard de Vichy. Or, en août 1942, le cardinal Gerlier envoya le jésuite Henri de Lubac à Toulouse pour sonder les intentions de son collègue Mgr Saliège, afin de réfléchir à une réaction commune. Le jésuite de Lubac était un proche de Pierre Chaillet et partageait les mêmes convictions. Selon S. Bernay, la rencontre entre de Lubac et Saliège eut lieu entre le 10 et le 13 août 1942 (1. p.343). On ignore la teneur de l'entretien, mais on peut supposer que de Lubac a dû encourager l'archevêque à ne pas rester inactif...

Ainsi, loin d'être l'acte isolé d'un prélat au caractère bien trempé, la lettre de Mgr Saliège doit être replacé dans le contexte dramatique, pour les juifs étrangers, de l'été 42, qui oblige les hautes autorités de l'Eglise catholique à ne plus se contenter d'interpeller la conscience de chrétien du vieux maréchal et à réfléchir à la manière d'alerter l'opinion publique. Cela n'enlève rien, bien entendu, au mérite de Mgr Saliège qui fut le premier à faire entendre sa voix, avec des mots simples propres à toucher la conscience de « *celui qui croyait au ciel et de celui qui n'y croyait pas* ».

4. Les échos d'une lettre...

Écrite le 20 août 42, la lettre était destinée à être lue par les curés des paroisses du diocèse de Toulouse lors de la messe dominicale du 23 août, «*sans commentaires*». Selon les paroisses, la lecture en fut faite le 23 août ou le 30 août 42.

Cependant, les échos de la lettre se firent bientôt entendre au delà du cadre restreint des églises de Haute Garonne. On sait qu'elle fut ronéotypée et diffusée clandestinement dans plusieurs départements. Les cahiers du Témoignage chrétien d'octobre-novembre 1942, tirés à 30.000 exemplaires, en reproduisirent le texte. L'écho dépassa aussi les frontières, puisque la lettre fut lue et commentée à deux reprises sur les ondes de la BBC dans l'émission «les français parlent aux français». Elle fit l'objet d'articles dans la presse suisse et américaine. Enfin, dans les semaines qui suivirent, 9 évêques (sur près d'une centaine...) firent lire en chaire leur lettre de protestation sur le sort réservé aux juifs. Une analyse attentive montrerait sans doute que les prélats qui ont fait entendre leur voix à ce moment là étaient ceux qui, précédemment, s'étaient déjà fortement impliqués dans le secours et le sauvetage des juifs présents dans leur diocèse. Un tel retentissement avait de quoi provoquer la fureur des autorités de Vichy...

5. Les conséquences politiques de la lettre

La colère du chef de gouvernement, Pierre Laval, était légitime... Assisté de son chef de la police, l'efficace René Bousquet, il s'était engagé auprès des autorités allemandes à livrer 10.000 juifs étrangers de la zone libre pour remplir les quotas. Tout avait été réglé comme du papier à musique afin que les trains prévus puissent partir à l'heure et arriver sans retard à Auschwitz, via Drancy. Et voilà qu'un vieux prélat infirme menaçait de faire capoter la belle collaboration avec les maîtres de l'Ordre nouveau dont on souhaitait tant la victoire... Ce Saliège se mêlait de ce qui ne le regardait pas, c'est à dire de politique!

Alors que l'archevêque se mêlait au contraire de ce qui le regardait... Car, au delà de son impact politique, la lettre doit être lue à travers le prisme de la «Résistance spirituelle» chrétienne. Les premières phrases évoquant la morale humaine et le respect de l'intégrité des familles, auxquels aucune doctrine politique, aucune raison d'Etat ne doivent porter atteinte, sont conformes à la première encyclique du pape Pie XII, «*Summi Pontificatus*» publié en octobre 1939. Et c'est bien dans cet esprit théologique que la lettre a été rédigée.

Les autorités préfectorales tentèrent d'intimider les curés pour empêcher la lecture de la lettre, en vain... Le 27 août 42, Laval reçut le nonce apostolique et tenta d'obtenir la mise à la retraite immédiate de Saliège, là encore sans succès.

Dans l'immédiat, la lettre ne changea pas le sort des juifs étrangers de la zone sud, puisque la rafle prévue par Vichy pour le 26 août 42 en zone libre fut maintenue. Rafle menée dans les villes et villages au vu et au su de tous... Cependant, le 2 septembre 42, Laval contacta le général Oberg pour lui demander de ne plus exiger du gouvernement de nouveaux contingents de juifs à déporter, mesure qui rencontrait l'hostilité de l'opinion publique française... et de l'Église.

6. Conclusion

Quelle fut la portée historique de la lettre de Mgr Saliège?

Le retentissement de la lettre est incontestable, car c'était la première protestation publique d'un membre éminent de l'Église de France. Selon Pierre Laborie, le message est d'autant mieux entendu que depuis le retour de Pierre Laval au pouvoir en avril 42, l'opinion publique française est de plus en plus hostile à la politique collaborationniste incarnée par celui qui «souhaite la victoire de l'Allemagne» (3). Patrick Cabanel, dans son ouvrage, avance un autre argument qui mérite d'être cité: « ***La société avait naguère ressenti le besoin d'écouter le Maréchal Pétain pour tenter de comprendre son destin et son malheur; c'est aujourd'hui, en partie, Saliège qui va jouer ce rôle. Si les idéologies divergent du tout au tout, la structure du lien entre celui qui parle et la masse qui l'écoute me paraît assez voisine: un homme âgé, une figure d'autorité, un peuple désorienté qui a besoin d'un père et d'un sens. Y compris quand ce père est évêque et que le sens est chrétien. La France, toute laïque qu'elle est alors, toute***

deschristianisée également, ici et là, sait encore écouter, dans les années 40, les hommes d'Eglise, de surcroît quand il s'agit de princes de la religion majoritaire.» (2. p.22)

Pour l'Église de France, l'été 42 marque donc une césure dans ses relations avec le régime de Vichy. Sans rompre les liens avec le régime « légal » du maréchal Pétain – ce qui aurait signifié que l'Église en tant qu'institution entrât dans la Résistance – l'un des piliers sur lesquels Vichy avait fondé la Révolution nationale se fissurait. Dès lors, de nombreux catholiques laïcs ou religieux/ses s'engagèrent dans des actions concrètes de secours et de sauvetage des juifs menacés. Au même moment, les protestants faisaient la même chose, [lettre-du-pasteur-marc-boegner-au-marechal-petaïn-20-aout-1942](#) parfois main dans la main avec les catholiques et les juifs, acteurs de leur propre sauvetage. Le diocèse de Toulouse, avec l'aval et la caution morale de son archevêque, fut particulièrement actif, avec ceux de Lyon, d'Albi ou de Montauban, pour n'en citer que quelques-uns. Ces actions n'étaient pas sans danger et valurent à Mgr de Solages d'être déporté en juin 44. Arrêté au même moment, Mgr Saliège échappa de peu au même sort, la gestapo renonçant à le déporter, vu son état de santé pitoyable...

En août 1945, Mgr Saliège fut fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle, devenant ainsi une figure emblématique de la résistance catholique au nazisme.

Le 8 juillet 1969, Yad Vashem reconnut Mgr Jules-Gérard Saliège comme Juste parmi les nations.

Bibliographie

(1) Sylvie Bernay, *l'Église de France face à la persécution des juifs*, CNRS éditions, 2012

(2) Patrick Cabanel, *Mgr Saliège, une voix contre la déportation des juifs*, éd. midi-pyrénéennes, 2018

(3) Pierre Laborie, *l'opinion française sous Vichy*, ed. Seuil, 2001

(4) Jean Louis Clément, *Mgr Saliège, archevêque de Toulouse*, éd. Beauchêne, 1997

(5) A consulter en ligne: musée départemental de la résistance et de la déportation de Haute Garonne, entrée Saliège